

L'enseignement technique agricole au Bénin, histoire, actualité et perspectives

Par Marcellin Hyle et Jean-Luc Bosio

Après un rappel historique des dispositifs de formation agricoles au Bénin accompagnant l'évolution de la politique agricole du pays, l'article conjointement rédigé par un acteur du dispositif d'enseignement technique agricole et le responsable d'un projet d'appui à la faculté des sciences agronomiques présente la situation actuelle et les enjeux qui en découlent.

L'enseignement et la formation professionnelle agricoles sont indissociables du contexte de l'agriculture béninoise, d'autant que la mise en place d'un dispositif de formation agricole est ou devrait toujours être déterminée par la politique de développement agricole. Dans le cas du Bénin, deux grandes étapes ont marqué l'évolution de la politique agricole et les dispositifs de formation qui l'ont accompagnée, de 1960 à 1989 et de 1990 à nos jours.

Ruralisation de l'enseignement

Au lendemain des indépendances, le Bénin, à l'instar des autres pays africains, avait besoin de former des cadres capables de prendre la relève des colons dans l'administration publique. Ainsi l'enseignement et la formation professionnelle agricoles étaient prioritairement orientés vers la formation d'agents d'encadrement des agriculteurs et d'animation du monde rural. Le système éducatif agricole était dominé par la formation initiale scolaire dispensée par les collèges et lycées agricoles et quelques centres d'apprentissage et de formation professionnelle pour adultes. En marge de ce dispositif, la majorité des paysans était formée par le groupe familial via un « apprentissage traditionnel ».

L'exode rural inquiétait déjà les responsables politiques béninois mais les budgets de l'État ne permettaient pas une multiplication des centres de formation pour de futurs agriculteurs plus à même de relever les défis de la modernité, ainsi que des centres de formation de cadres susceptibles de promouvoir un développement rural. Aussi le ministère de l'Éducation nationale a-t-il initié à partir de 1966 un plan de développement économique et social basé sur la ruralisation de l'enseignement. Son but consistait à initier les jeunes scolarisés aux techniques agricoles de manière à favoriser leur insertion dans le secteur productif agricole après les études.

Il comprenait un premier volet visant un public destiné à poursuivre ses études. Au niveau primaire, un certain nombre d'écoles primaires pilotes appelées écoles primaires ruralisées ont été sélectionnées sur toute l'étendue du territoire national.

De même au niveau secondaire, quatre collèges d'enseignement moderne agricole (CEMA) ont été installés. Les élèves de ces écoles et collèges recevaient en dehors de l'enseignement classique des cours de science agricole et avaient des heures de travaux pratiques sur un domaine géré par l'établissement d'enseignement. Des fiches techniques et des ouvrages agricoles édités par le Bureau technique d'étude et de documentation (BTED), organisme de pilotage, étaient distribués aux enseignants. Des épreuves de pratiques agricoles comprenaient à la fois dans les contrôles continus de connaissances et pour les épreuves finales d'obtention du brevet. Les élèves qui suivaient ce genre de cursus avaient toute latitude de poursuivre des études classiques au lycée puis à l'université.

Le deuxième volet du plan de développement économique et social offrait une formation courte destinée à former de jeunes agriculteurs et artisans susceptibles de devenir des pôles d'innovation technologique dans leur milieu. Ces écoles coopératives étaient des établissements de formation pratique où les élèves recrutés au niveau CM2 suivaient en deux ans une préparation professionnelle organisée avec une forte implication des apprenants dans une gestion collective des moyens de formation, afin de développer l'esprit coopératif dans le monde agricole. Le personnel enseignant de ces écoles (d'enseignement général) ruralisées, et coopératives (écoles pratiques agricoles) était formé à l'école normale de Porto Novo et au centre de formation des maîtres agricoles de Ouidah.

Cette initiative qui a eu des résultats positifs en termes d'installation et de formation de cadres imprégnés des réalités agraires de leur milieu a été relayée à l'avènement de la révolution du 26 octobre 1972 par « l'École nouvelle ». Cette fois-ci, l'ensemble du système éducatif du primaire à l'université avait une activité de production, sur un domaine dépendant de l'établissement, basée sur la main d'œuvre scolaire ou universitaire selon le cas. Le calendrier éducatif a été calé sur la saison des pluies, l'année démarquant en février pour se terminer en décembre. A partir de 1976, la pratique agricole a été interrompue et les seules écoles d'agriculture ont conservé ce calendrier, tout en étant rattachées cette fois au ministère de l'Éducation nationale.

Pour plus d'informations

Coordonnées des auteurs

Marcellin Hyle
Censeur du CETA Adja Ouéré
Mél : hylebj@yahoo.fr

Jean-Luc Bosio
Coordonnateur du projet d'appui
aux formations professionnelles
de l'enseignement supérieur (PAFPES)
Faculté des sciences agronomiques
Université d'Abomey Calavi
Tél. : + 229 36 01 26
Mél : bosio@intnet.bj

La crise politique et économique que le Bénin a connue vers la fin des années 1980 a eu pour conséquence la montée en puissance du chômage des jeunes déscolarisés diplômés sans emploi, consécutive au gel de recrutement systématique des diplômés dans la fonction publique à partir de 1986. La signature avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international d'un programme d'ajustement structurel débouchant sur l'élaboration et la mise en œuvre du projet de restructuration des services agricoles a entraîné la réduction drastique du personnel d'encadrement au niveau de tous les services et offices sous tutelle du ministère du Développement rural d'alors, ainsi que le désengagement de l'État des fonctions de production et de commercialisation.

S'adapter aux mutations du secteur agricole

De 1990 à nos jours, une deuxième période a marqué l'enseignement agricole. Pour gérer les difficultés nées de la crise latente et s'adapter aux mutations intervenues depuis 1990 dans le secteur agricole, les principaux acteurs du dispositif de formation agricole ont formulé des solutions nouvelles.

Les collèges et lycées agricoles ont révisé leur programme d'enseignement initial depuis 1997 pour former à l'auto-emploi. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en cours, de nouvelles missions ont été assignées aux établissements d'enseignement agricole : assurer en apprentissage dual la formation aux métiers de l'agriculture des jeunes scolarisés et non scolarisés ; assurer en formation professionnelle continue le recyclage et la requalification des actifs en cours d'emploi ; expérimenter et vulgariser de nouvelles techniques appropriées de production.

Le ministère de l'Agriculture, à travers les centres d'action régionale pour le développement rural (CARDER) a ouvert des centres de promotion rurale (CPR) dans tous les départements. Ces centres qui ont une triple mission (formation, production et promotion rurale), poursuivent les objectifs de revalorisation du métier d'agriculteur, création d'emploi en milieu rural, amélioration de la technicité du monde rural à travers l'introduction de la culture attelée et de la motorisation, réduction du chômage et de l'exode rural, relance de la vulgarisation agricole par le système d'agriculteurs de relais, amélioration de la productivité agricole en milieu rural, amélioration du niveau de vie de l'agriculteur.

Les organisations paysannes mettent en place un dispositif qui leur permet d'assurer une formation de proximité aux producteurs à travers les agriculteurs formateurs (AF). Ce dispositif a fonctionné dans sa première configuration de 1999 à 2000 sur un financement Union européenne et ministère français des Affaires étrangères via le programme de professionnalisation de l'agriculture béninoise, suite à une phase d'évaluation des besoins de formation auprès des groupements de producteurs. L'évaluation a révélé que la demande la plus présente était une formation sur le fonctionnement des groupements de producteurs, en s'appuyant de préférence sur des formateurs internes au monde paysan. Deux agriculteurs formateurs ont été formés par sous-préfecture et 140 sur tout le pays. Ils ont ensuite mis au point des séquences de 3 jours par groupement sur le fonctionnement des groupements et la dynamique coopérative. En moyenne, chaque agriculteur formateur a dispensé 16 séquences de formation à 16 groupements de base différents. Actuellement ce dispositif est en sommeil dans certaines des unions de producteurs alors que d'autres ont repris l'idée à leur compte sur leurs propres fonds, en for-

mant bien souvent plus d'agriculteurs formateurs. Les thèmes de formations s'élargissent sur l'organisation des groupements ainsi que sur des besoins de maîtrise de techniques agricoles.

A toutes ces structures s'ajoutent de nombreuses ONG comme le projet Songhaï, le Centre béninois pour le développement des initiatives à la base (CEBEDIBA) et autres qui assurent la formation et l'appui conseil aux producteurs.

Les limites du dispositif

A ce jour, les réponses ainsi apportées montrent déjà leurs limites. L'installation post-formation pose problème pour de nombreux sortants du dispositif de l'enseignement technique, comme pour ceux sortis des CPR (accès au crédit, au foncier), alors que les structures de financement de l'installation en agriculture (le programme d'insertion des sans emploi dans l'agriculture - PISEA, financé par la coopération danoise, le projet d'activités génératrices de revenu - PAGER, financé par le FIDA, et le projet manioc financé par le budget national béninois...) ne cherchent pas à promouvoir les diplômés du secteur agricole de façon prioritaire. Les critères de recrutement dans les formations agricoles ne permettent pas de sélectionner efficacement les candidats à l'installation en agriculture. Le profil des formateurs des établissements d'agriculture et le manque de ressources financières et matérielles comme l'accès à l'information ont du mal à garantir une adéquation formation/emploi. Le redémarrage des recrutements dans la fonction publique et les possibilités de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur remettent en cause les options de formation à l'auto-emploi dans l'enseignement technique. Enfin, le dispositif actuel est très loin de relever le défi du nombre d'exploitants à former par an (voir encadré).

Relever les défis

Cependant un certain nombre d'initiatives sont en cours qui devraient contribuer à relever les nombreux défis actuels.

La création d'un ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle et la réforme du dispositif de l'enseignement technique en cours devraient garantir un cadre institutionnel plus favorable aux innovations. Cette réforme prévoit en effet que les établissements d'enseignement technique développeront des formations continues ainsi que des cycles de formation initiale pour les producteurs et les jeunes désirant s'installer en agriculture. Des professionnels de l'agriculture seront désormais au conseil d'administration des différents établissements d'enseignement technique agricole et pourront peser dans les prises de décision concernant la formation initiale et continue des producteurs. Les cycles de formation seront réformés. Le recrutement qui était national deviendra local, avec une prise en compte du projet d'installation. Ceci aura, entre autres, l'avantage de régler les problèmes d'insertion des formés et de réponse à des demandes locales de formation.

Dans le secteur agricole, la nécessité a été ressentie de rapprocher les formations des besoins des utilisateurs, ce qui a conduit à la signature d'un protocole d'accord de partenariat entre le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle et la Fédération des unions de producteurs. Ce protocole, signé récemment, est l'instrument qui, en attendant qu'une politique agricole nouvelle donne des responsabilités aux organisations de producteurs dans le dispositif de formation, permet l'implication des professionnels dans

Quelques chiffres sur les effectifs

Les trois collèges d'enseignement technique agricole (CETA) avaient en moyenne 742 étudiants de toutes les promotions pour quatre années de formation en 2001. Le flux d'étudiants sortants de niveau BEAT (équivalent du BEPA français, sortie du collège) était d'environ 120 étudiants par an pour les trois CETA jusqu'en novembre 2001. Il passera en 2002 à 240 par an sous la pression d'une demande de plus en plus forte qui a conduit au doublement des effectifs en première année à la rentrée 1999. Le Lycée Medji de Sekou qui forme des étudiants de niveau BAC en sortie est passé d'une classe de 40 élèves en 1998 à deux classes de 40 élèves en 2000, trois classes en 2001 et à 5 classes de 50 élèves pour les sortants de 2002. Ces chiffres ne donnent pas une idée précise des besoins de formation des producteurs, car les sortants des CETA ne s'installent qu'environ à 10 % en moyenne et les trois quarts des étudiants du lycée Medji de Sekou sont des fonctionnaires en situation de requalification professionnelle. Cependant, d'après les études de Pierre Debouvry, les cohortes annuelles de jeunes agriculteurs qui s'installent et qui seraient à former sont de plusieurs dizaines de milliers de producteurs par an.

le pilotage des formations et donc la mise en oeuvre de la réforme du ministère de l'Enseignement technique.

Certains établissements comme le collège d'enseignement technique agricole (CETA) de Adja Ouéré ont été des précurseurs en initiant depuis l'an 2000 « le projet professionnel » pour l'ensemble des jeunes sortant du CETA, et en développant un réseau de maîtres de stage pour les élèves. Ceci constitue aussi une source appréciable d'informations sur les besoins de formation des agriculteurs en activité. Le développement

d'un partenariat avec des lycées agricoles français a permis de renforcer les liens du CETA avec son milieu environnant comme avec les professionnels agricoles du département, amenant le CETA à jouer un rôle dans le développement local.

Le CETA envoie des élèves se former sur la ferme et dans les laboratoires de la Faculté des sciences agronomiques (FSA) une à deux fois un mois dans leur formation sous forme de stage pratique de production. Ils peuvent aussi choisir de ne faire que des stages pratiques chez des producteurs mais ils y trouvent moins d'explications sur les modalités de fonctionnement de l'agriculture, de l'élevage ou de la transformation.

Développer un pôle de formation continue au sein du CETA est devenu une priorité mais il ne pourra se faire qu'en appréhendant mieux les enjeux de développement des départements de l'Ouémé et du Plateau. Dans ce cadre, une collaboration est recherchée avec le Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (CNEARC) de Montpellier qui développe un pôle d'ingénierie des dispositifs de formation. Cette collaboration débouchera sur une plus grande lisibilité des besoins de formation dont la satisfaction nécessitera l'implication raisonnée de l'expertise du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche béninois (FSA, INRAB, CPU) et une collaboration avec le Carder et l'UDP Ouémé.

Des actions ont donc été menées au sein de l'enseignement technique agricole et en direction des organisations paysannes et de l'enseignement supérieur. Cependant, la réponse aux réels défis de formation du monde agricole et rural passera par une politique de développement agricole et le rôle que doit jouer la formation dans cette politique. Aussi, la mise en place d'un cadre de concertation entre les ministères de l'Agriculture, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les organisations non gouvernementales intervenant dans le développement rural et les agriculteurs s'avère-t-elle indispensable. ■